

TRIBUNAL DE

DOSSIER N°RG

CABINET

MAJEUR PROTEGE

REQUETE AUX FINS D'OUVERTURE / CLOTURE DE COMPTE

NOM et Prénom du curateur/tuteur

Je sollicite l'autorisation de :

- clôturer le compte / livret numéro (*désigner le compte ou livret à clôturer, le numéro, l'établissement*)
(NB. Vérifier que le compte à clôturer a bien été ouvert avant le prononcé de la mesure de protection)
- Désolidariser le compte joint (*désigner le compte, le numéro, l'établissement*) et conserver ce compte ouvert au seul nom de (*choisir celui des titulaires qui conservera le compte*). La répartition du solde de ce compte se fera de la façon suivante : (*motiver la demande de répartition en fonction des ressources qui alimentent ce compte -en règle générale le solde est réparti également entre les titulaires*)
- virer le solde de ce compte ou livret soit la somme de : (*indiquer le solde du compte ou livret à clôturer*) sur le compte ou livret (*indiquer la nature du compte ou livret*)
- ouvrir un nouveau compte ou livret : (*indiquer la nature du compte ou livret*) auprès de (*désigner l'établissement bancaire*)

Ma demande est motivée par (*expliquer le motif de la demande de clôture de compte*) :

- le souhait de regrouper les comptes du majeur protégé auprès d'un même établissement,
- le souhait d'opter pour un établissement offrant de meilleurs tarifs bancaires,
- autre(s) motif(s) éventuel(s) :

Je joins à ma requête :

- un relevé récent du compte ou livret à clôturer en cas de demande de clôture de compte,
- une notice (à demander auprès de la banque) sur les conditions générales du nouveau compte ou livret à ouvrir en cas de demande d'ouverture de compte (notamment tarifs de frais pour un compte de chèque ; taux d'intérêts pour un compte d'épargne...)

Fait le :

Signature :

N°RG

Majeur protégé et nature de la mesure :

N° Minute :

Nous.....juge des tutelles, assisté(e) de greffier ;

Vu l'article 427 du code civil,

Rejetons la requête présentée pour les motifs suivants :

Acceptons la requête présentée qui apparaît conforme aux intérêts de la personne protégée,

Disons qu'il nous sera rendu compte de l'exécution de la présente ordonnance dans un délai de trois mois suivant notification ;

Ordonnons l'exécution provisoire de la présente décision qui sera

Fait au tribunal d'instance de :

le

Le greffier

Le juge des tutelles